

Mesure 13 du Plan Ecoantibio

Marc VEILLY

Le CSOV, pilote de la mesure 13 du Plan Ecoantibio (*"Promouvoir le bon usage des antibiotiques auprès des propriétaires d'animaux de compagnie à travers une campagne de communication"*), a travaillé en étroite coopération avec l'AFVAC, la DGAL et la Direction de la Communication du ministère en charge de l'agriculture pour finaliser les outils de la campagne de communication grand public qui commencera mi-septembre 2014. Pour mémoire, les textes de ces outils ont été mis au point et agréés par les membres du groupe de travail réunissant l'ANSES-ANMV, la DGAL, la DGS, le CNOP, l'AFVAC, l'AVEF, le

SIMV, et le CSOV. La campagne de communication, financée par le ministère en charge de l'agriculture, comprend notamment une affiche et un dépliant de conseils pour bien utiliser les antibiotiques et éviter l'automédication. La communication sera visible dans les cabinets, cliniques et centres hospitaliers vétérinaires, les pharmacies, les écoles vétérinaires, les expositions canines et félines, qui auront à leur disposition affiches ou dépliants. Et ces documents seront aussi visibles et téléchargeables sur les sites Internet des membres du groupe de travail de la mesure 13 du Plan Ecoantibio. En plus de tout cela, un dossier de presse

sonore comportant une dizaine de programmes courts audio sur le thème de la bonne utilisation des antibiotiques sera envoyé à des centaines de radios pour diffusion gratuite. Des partenariats internet sont aussi prévus de manière à augmenter la visibilité de la campagne de communication et pour qu'un maximum de propriétaires de chiens et de chats puissent en avoir connaissance. Enfin, le ministère de l'agriculture prend en charge les relations presse et la conférence de presse organisée lors du lancement de la campagne de communication.

L'AVEF s'implique fortement dans le plan Ecoantibio

Claire SCILUNA, trésorière de l'AVEF



Sensibilisée depuis plusieurs années par l'importance de revisiter les usages en matière d'antibiothérapie équine, l'AVEF s'implique depuis l'origine dans de nombreuses mesures du plan Ecoantibio 2017. Les actions menées depuis 2012 ont permis entre autre, l'élaboration de documents de communication pour les professionnels et propriétaires de chevaux, la mise en place d'une enquête auprès des praticiens en France et en Europe (avec la FEVA et qui a permis d'obtenir les premières données cliniques de terrain quant aux usages des antibiotiques par les praticiens - molécules et indications) sur l'utilisation des antibiotiques en équine, l'organisation de formation continue, la prise de contacts avec nos partenaires de l'industrie pharmaceutique et les autorités du médicament vétérinaire pour évoquer la problématique équine et les solutions envisageables.

Mais l'initiative principale de l'AVEF depuis 2009 est l'**Etablissement de Recommandations par Consensus Formalisé pour l'usage des antibiotiques chez le cheval**. Forte de son expérience passée dans l'organisation des consensus sur la castration (2001) et l'anesthésie (2007), l'AVEF s'est engagée dans la procédure méthodologique de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour les recommandations en antibiothérapie équine, processus dont la qualité du résultat impose tant sa valeur scientifique que consensuelle, ce qui renforce son contenu. Suite à un énorme travail de bibliographie pour la rédaction d'un argumentaire, à une session de cas cliniques au congrès de Reims en 2012, et à une session publique d'experts d'envergure européenne avec présentation des recommandations à Roissy en février 2014, le groupe de cotation vient de valider par amendements

les 40 recommandations du groupe de pilotage. Le groupe de lecture doit donner un avis sur la faisabilité des propositions avant la présentation des recommandations au prochain congrès AVEF-SNVEL à Pau les 23 et 24 octobre 2014. Les fiches cliniques pratiques par maladie issues de ce travail seront, selon la demande du ministère de l'agriculture, présentées à l'ANSES, avant d'être distribuées aux praticiens.

Le vétérinaire équin se doit aussi d'être responsable lors de ses prescriptions et rester raisonnable : c'est un devoir de santé publique. L'AVEF travaille à cette sensibilisation.

La médecine vétérinaire a besoin d'antibiotiques verts

Professeur Pierre-Louis TOUTAIN et Professeur Alain BOUSQUET-MÉLOU, ENVT



Dans ce texte d'opinion nous plaidons pour la nécessité de disposer de nouveaux antibiotiques appelés antibiotiques verts pour remplacer certains "vieux antibiotiques", c'est-à-dire pour l'usage d'antibiotiques sans impact sur les microbiotes digestifs et de l'environnement.

L'antibiorésistance est un problème écologique global. La taille et la complexité des écosystèmes bactériens impactés par les antibiotiques conditionnent l'émergence et la dissémination des gènes de résistance aux antibiotiques. A ce titre, la contribution vétérinaire passe majoritairement par l'impact des antibiotiques sur les microbiotes digestifs des animaux, qui ensèment les microbiotes de l'environnement par des bactéries porteuses de gènes de résistance. Ces microbiotes sont également contaminés par les antibiotiques éliminés sous forme active dans les effluents d'élevage où ils peuvent exercer pendant des semaines leur pression de sélection. Au final, les gènes de

résistance se trouveront amplifiés et dispersés dans l'environnement. Pour ces raisons, si elles ne visent que les bactéries pathogènes et ne font appel qu'aux "vieux antibiotiques", les mesures d'usage prudent des antibiotiques vétérinaires seront sans effet, voire contre-productives.

La priorité pour la médecine vétérinaire est de développer des antibiotiques verts, qui n'impactent pas le microbiote intestinal des animaux traités et qui ne persistent pas durablement sous forme active dans l'environnement. Pour préserver le microbiote digestif, ces nouveaux antibiotiques pourraient être totalement éliminés par voie rénale et non par voie digestive. Pour supprimer toute action sur l'environnement, ils pourraient être excrétés sous forme inactive (après métabolisation), ou très rapidement dégradés dans l'environnement. Les chimistes des firmes pharmaceutiques connaissent les pistes à suivre pour atteindre ces objectifs. Comme il paraît illusoire que la

médecine vétérinaire accède à de nouvelles classes d'antibiotiques, il conviendra de revisiter les classes déjà existantes (sans exclure fluoroquinolones et céphalosporines de 3^{ème} génération) afin d'optimiser les substances candidates sur ces critères d'empreintes écologiques.

Pour que l'industrie tente l'aventure de l'innovation, plusieurs conditions doivent être réunies, notamment un climat réglementaire favorable, une durée plus longue des brevets et des prix de vente plus élevés. Des prix plus élevés seraient un moyen simple pour limiter la consommation globale d'antibiotiques et rendre les mesures d'hygiène plus attractives. Enfin, la promotion de génériques d'antibiotiques peu coûteux ne favorise pas l'établissement d'un marché économiquement favorable à des antibiotiques verts, dont le caractère innovant portera sur le seul respect de la santé publique.